

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 7 juillet 2009 à 20h00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire, monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers, messieurs : Simon Fortin
Alain Joubert
André Bernier
Claude Larocque
Dominic Dion
Guy Lapointe.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

224-07-2009

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Achat d'équipement pour le service incendie
- 10.2 Aire d'accès au théâtre de la Dame de Coeur
- 10.3 Service Interac

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2009 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 ET DU 18 JUIN 2009

225-07-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 juin 2009 et des séances extraordinaires du 5 et du 18 juin 2009.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

226-07-2009

Il est proposé par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les comptes à payer pour une somme de 159 823,81 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois juin 2009 pour une somme de 175 988,26 \$ et que soit vérifiée la facturation de Papeterie expert.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4.2 Budget révisé (dépôt)

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, procède au dépôt du budget révisé. Madame Bossé explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2009 adopté en décembre 2008 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet.

227-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit adopté le budget révisé tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.3 6^{ième} tournoi de golf inter paroissial

Considérant l'invitation de madame Juliette Dupuis, mairesse d'Acton Vale concernant le 6^{ième} tournoi de golf inter paroissial qui aura lieu mercredi le 22 juillet prochain au Club de Golf d'Acton Vale;

Considérant que cette activité a pour but de soutenir la pastorale des paroisses concernées de la région d'Acton ainsi que pour souligner le 150^{ième} de la ville hôte;

228-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers qu'étant donné que la présence de monsieur Yves Croteau est assurée par l'entremise de la MRC, aucun autre conseiller municipal ne sera inscrit à ce 6^{ième} tournoi de golf.

4.4 Félicitations reçues de monsieur Michel Desilets

Monsieur Yves Croteau, maire explique l'appel téléphonique du 13 juin dernier de monsieur Michel Desilets résidant d'Upton concernant ses remerciements à l'égard de la rapidité d'exécution des travaux suite au dépôt d'une plainte sur l'état d'une de nos routes. Monsieur est ancien résident de la ville de Beloeil et n'a jamais eu connaissance d'un tel service à Beloeil. Le maire demande à ce que soit consigné et souligné au présent procès-verbal, l'excellent travail et la rapidité avec laquelle l'équipe des travaux publics a su répondre à la plainte déposée.

4.5 20^{ième} colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Cet item est retiré de l'assemblée.

4.6 Formation pour un territoire durable

Cet item est retiré de l'assemblée.

4.7 Adoption des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les membres du conseil en prennent connaissance.

229-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Upton tel que déposés.

4.8 Les bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural

Considérant que le rapport de l'examen stratégique de la Société canadiennes des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

Considérant que le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

Considérant que ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

Considérant que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat;

230-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Simon Fortin appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit demandé à monsieur Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison aux boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et des travailleurs des postes;

Que la Municipalité demande à ce que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

4.9 Embellissement de la Municipalité

Considérant la résolution 209-06-2009 relative à l'adhésion aux Fleurons du Québec;

Considérant l'évènement des Grands prix de la ruralité qui aura lieu cette année en septembre et que le Théâtre de la Dame de cœur et la Municipalité d'Upton ont été choisis hôtes du gala de la remise des prix pour l'année 2009;

Considérant que cette initiative a pour but de mettre en évidence des personnes ou des organismes, de même que des initiatives ou des innovations, liées à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres mesures de la politique nationale de la ruralité;

Considérant que la Municipalité d'Upton sera sous les feux de la rampe avec tous les invités de marque lors de ce gala;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embellissement de la Municipalité par l'achat de jardinières supplémentaires sur les rues Saint-Éphrem, Lanoie, Mgr Desmarais et une petite section de la route 116;

231-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que madame Cynthia Bossé dispose d'un budget total de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables pour l'embellissement de la Municipalité;

Que les trois bancs réservés pour le centre communautaire soient installés.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Avis de motion pour abroger le règlement numéro 2009-191

Monsieur Alain Joubert, conseiller municipal donne avis de motion que sera abrogé, lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 2009-191 intitulé « Règlement de prévention incendie de la Municipalité d'Upton ».

5.2 Rapport d'inspection électrique et thermographique

Madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le rapport d'inspection électrique et thermographique effectué à Upton le 14 mai 2009 à la demande de la Mutuelle des municipalités du Québec et les membres du conseil en prennent connaissance.

232-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit réparée l'installation de distribution électrique à l'usine d'épuration sise au 1001, Rang 21, laquelle représente la seule anomalie détectée lors de l'inspection électrique et thermographique effectuée le 14 mai 2009.

5.3 Semaine de prévention des incendies

Considérant que le ministère de la Sécurité publique invite la Municipalité à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2009 qui se tiendra du 4 au 10 octobre 2009;

Considérant que cette année le message à transmettre à la population est « Chauffez sans y passer » et qu'il vise à ce que la population adopte des comportements plus sécuritaires lors de l'utilisation des appareils de chauffage;

233-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la semaine du 4 au 10 octobre 2009 soit décrétée « Semaine de la prévention des incendies à Upton ».

5.4 Achat d'un poste de commandement mobile

Considérant le programme conjoint de protection civile (PCPC) 2009-2010 en ce qui concerne la formation et l'achat d'équipements de sauvetage ainsi que l'achat d'un poste de commandement mobile;

Considérant l'important engagement fédéral au niveau de l'aide financière soit un montant équivalent à 50%, jusqu'à concurrence de 82 500,00 \$ pour l'achat d'un poste de commandement mobile et de 8 522,62 \$ pour la formation et l'équipement de sauvetage;

234-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie soit mandaté à préparer un devis pour le poste de commandement mobile, la formation et l'achat d'équipement de sauvetage;

Que madame Cynthia Bossé soit mandatée à procéder à l'appel d'offres public sur le système électronique d'appels d'offres.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2009

La directrice générale a remis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel soumet les prévisions des travaux à exécuter pendant le mois de juillet 2009 et ce, pour une somme de 69 000,00 \$ plus les taxes. Ces travaux comprennent notamment la réparation du réseau d'égout des rues Mgr Desmarais et Brasseur ainsi que la mise à niveau des fossés mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy soit :

- 5^{ième} Rang;
- Montée des Lilas;
- Route Deslauriers;
- 20^{ième} Rang;
- Montée des Pins;
- Chemin des Épinettes;

Ainsi que la réparation des affaissements pour les routes suivantes :

- Joubert;
- Deslauriers;

Les travaux de fossés et de réparation des affaissements seront réalisés en régie interne et comprennent entre autre l'achat de pierre, de ponceaux, les frais de transport, la location du service de pelle mécanique et autres équipements;

235-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Dominic Dion appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à disposer d'un budget de 69 000 \$ plus les taxes pour tous les travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Dépôt de l'Étude de réaménagement de l'intersection de la Route 116/St-Éphrem/Lanoie

Relativement à l'étude demandée par la Municipalité au ministère des Transports du Québec concernant le réaménagement de l'intersection de la Route 116/St-Éphrem/Lanoie, madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le rapport émis par Transport Québec et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Demande d'autorisation au MDDEP

Considérant que la Municipalité d'Upton désire procéder aux travaux de réfection du barrage de la Dame de Cœur;

Considérant que les plans et devis des travaux seront préparés par monsieur Patrice Bigras de la firme Teknika HBA Inc;

Considérant qu'une autorisation doit être obtenue du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

236-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers:

Que la Municipalité d'Upton mandate monsieur Patrice Bigras, ingénieur de la firme Teknika HBA Inc. à présenter une demande d'autorisation au MDDEP pour et au nom de la Municipalité ainsi qu'à transmettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation;

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à émettre un chèque à l'ordre du ministre des Finances du Québec au montant de 513,00 \$ pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEP.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Sollicitation de la Société d'Horticulture et d'Écologie « Les trois Clochers »

Considérant que la Société d'Horticulture et d'Écologie « Les trois Clochers » sollicite la Municipalité pour défrayer les coûts de programmation de l'organisme;

Considérant que tous les citoyens et les citoyennes d'Upton recevront la programmation de la Société d'Horticulture et d'Écologie « Les trois Clochers » et que l'aide financière aidera à défrayer les coûts liés à la présence de conférenciers spécialisés;

237-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit versé à la Société d'Horticulture et d'Écologie « Les trois Clochers » un montant d'au plus 150,00 \$ pour défrayer en tout ou en partie les coûts de programmation de l'organisme.

8.2 Lettre d'approbation à l'intention d'Horizons Nouveaux

Considérant que monsieur Boris Bhajun, coordonnateur en loisir ainsi que madame Claire Gosselin, présidente de la FADOQ s'approprient à faire une demande de financement à *Horizons Nouveaux* concernant l'achat de tables et de chaises en plastiques;

Considérant que la demande doit être accompagnée d'une lettre d'approbation de la part de la Municipalité;

238-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit rédigée une lettre d'approbation à l'intention d'*Horizons Nouveaux*.

8.3 Demande de prêt d'équipement de sport

Considérant la demande de madame Marie-Hélène Lapalme, responsable du comité de soccer de la Municipalité d'Upton concernant le prêt, gracieusement, de buts de soccer à l'école de la Croisée;

Considérant que deux buts de soccer sont inutilisés et entreposés près du garage municipal;

Considérant que ceci aura pour effet de stimuler les jeunes qui fréquentent l'école à exercer de l'activité physique;

Considérant que les buts demeureront la propriété de la Municipalité;

239-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que les buts de soccer soient prêtés à l'École de la Croisée, mais que cette dernière soit informée que les buts demeurent la propriété de la Municipalité et que la Municipalité peut utiliser son droit de propriétaire pour récupérer les buts de soccer selon ses propres besoins.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection du mois de juin 2009

Le rapport du service d'inspection du mois de juin 2009 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme

Considérant le désir d'implication de monsieur Réal Rousseau au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que monsieur Rousseau cumule une expérience pertinente ainsi qu'un intérêt marqué pour le sujet;

240-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit acceptée la candidature de monsieur Réal Rousseau, domicilié à Upton, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

9.3 Projet de règlement numéro 2009-195 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la municipalité d'Upton

Considérant que le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 ;

Considérant que le conseil désire modifier ledit règlement afin de pouvoir exiger du requérant d'un permis de construction pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées, un rapport d'inspection préparé et signé par un professionnel compétent en la matière ;

Considérant que le conseil peut modifier son règlement des permis et certificats, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

241-07-2009

En conséquence **il est proposé** par monsieur Guy Larocque, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que le projet

de règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 2009-195 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la municipalité d'Upton».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Devoirs du requérant d'un permis de construction

L'article 3.3.1, intitulé «Devoirs», du règlement des permis et certificats est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe d), d'un paragraphe se lisant comme suit :

« Dans le cas d'une intervention visant à mettre en place une nouvelle installation de traitement des eaux usées ou visant à modifier une installation existante, faire exécuter à ses frais les inspections nécessaires pour prouver la conformité des travaux au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) et faire parvenir sans délai à l'inspecteur en bâtiment copie du rapport d'inspection préparé et signé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. »

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.4 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton

Monsieur Alain Joubert, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, tenue un jour ultérieur le projet de règlement numéro 2009-195.

9.5 Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 742, rue Bruneau, lot 1 957 711 du cadastre du Québec

Considérant la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 742, rue Bruneau, lot 1 987 711 afin de réduire la profondeur minimale requise de 30,00 à 29.83 mètres;

Considérant que l'arpenteur-géomètre pourrait modifier la configuration des deux lots afin de rencontrer la profondeur moyenne minimale de 30,0 m;

Considérant que cette modification de configuration pourrait créer des limites de terrain très irrégulières et qu'advenant l'aménagement d'une clôture ou d'une haie mitoyenne, celle-ci aurait un aspect esthétique particulier;

Considérant qu'outre la dérogation demandée, le projet est entièrement conforme aux règlements d'urbanisme et aux autres lois et règlement applicables;

Considérant que le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

Considérant que le problème à l'origine de la demande comporte des risques limités de créer un précédent;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demanderesse est de bonne foi;

Considérant que la propriété est desservie par l'aqueduc et par le réseau d'égout;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de par l'extrait de leur procès verbal en date du 26 juin dernier;

242-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit accordée la dérogation mineure demandée afin de permettre la création des lots 4 398 396 et 4 398 397 tel que déposé. Les dimensions finales de ces lots sont les suivantes:

Lot 4 398 396 :

- Largeur en bordure de la rue Bruneau: $(20,84+13,76) = 34,60$ mètres;
- Profondeur ligne sud-ouest : 32,78 mètres;
- Largeur de ligne arrière (bordure de la rivière Noire): $(17,26+20,80) = 38,06$ mètres;
- Profondeur ligne nord-est: 26,87 mètres;

Lot 4 398 397 :

- Largeur en bordure de la rue Bruneau: 35,00 mètres;
- Profondeur ligne sud-ouest: 26,87 mètres;
- Largeur de ligne arrière (bordure de la rivière Noire): 34,67 mètres;
- Profondeur ligne nord-est: 32,49 mètres;

10. DIVERS

10.1 Achat d'équipement pour le service incendie

Considérant que le service incendie doit procéder à l'achat de divers équipements et qu'une demande de soumission par invitation a été fait à des entreprises spécialisées en la matière;

Considérant que les entreprises soumissionnaires sont les suivantes :

- CMP Mayer;
- Boivin et Gauvin inc.;
- Aréo-Feu.

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise CMP Mayer;

243-07-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers:

Que soit retenue l'entreprise CMP Mayer pour l'achat d'équipement requis par le service incendie;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale dispose d'un budget de 10 732,00 \$ plus les taxes pour l'achat dudit équipement.

10.2 Aire d'accès au Théâtre de la Dame de Cœur

Considérant que la Municipalité et le Théâtre de la Dame de Cœur seront les hôtes du gala des Grands prix de la ruralité 2009;

Considérant qu'il faut prévoir un ajout de pierre ainsi qu'un traitement de surface afin de doter le Théâtre de la Dame de cœur d'un aire d'accès mieux adapté au public;

244-07-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget de 8 000,00 \$ pour l'ajout de pierre et le traitement de surface au site du Théâtre de la Dame de Cœur.

10.3 Interac

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, explique que lors de la prochaine assemblée il sera présenté un dossier concernant les coûts relatifs à l'implantation du système Interac au bureau de la Municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de juin 2009.

245-07-2009

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2009.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

246-07-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 21 heures 00 minute.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.